



COMMUNIQUE FINANCIER

Tremblay-en-France, le 16 février 2022

Aéroports de Paris SA

L'année 2021 est marquée par une reprise progressive du trafic au second semestre, la poursuite de la discipline financière et le développement de nos concessions à l'international

Résultats annuels 2021¹ du Groupe ADP

- ◆ **Trafic du Groupe ADP²** : en hausse de + 37,2 %³, à 160,0 millions de passagers sur l'année 2021 par rapport à 2020, conforme aux prévisions du groupe⁴. Il s'établit à 45,6 % du trafic de 2019 ;
- ◆ **Trafic de Paris Aéroport** (Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly) : en hausse de + 26,8 %, à 41,9 millions de passagers sur l'année 2021 par rapport à 2020, conforme aux prévisions du groupe⁴. Il s'établit à 38,8 % du trafic de 2019 ;
- ◆ **Chiffre d'affaires consolidé** : en hausse de + 29,9 %, à 2 777 millions d'euros sur l'année 2021 par rapport à l'année 2020, du fait principalement de l'impact de la reprise du trafic sur le chiffre d'affaires à Paris (+ 19,5 % pour le segment Activités aéronautiques et + 27,8 % pour le segment Commerces et services) et en Jordanie (+ 106,8 %), auquel s'ajoute l'effet de l'intégration d'Almaty à compter du 1^{er} mai pour TAV Airports (+73,0 %) ;
- ◆ **EBITDA⁵** à 751 millions d'euros, en hausse de + 583 millions d'euros, du fait notamment de la poursuite du plan d'optimisation opérationnelle et financière, de gains ponctuels liés au retour en pleine propriété d'immeubles sur les plateformes parisiennes, de l'effet de la réforme des impôts de production et d'un effet de base favorable lié à la comptabilisation en 2020 de dépréciations de créances clients ;
- ◆ **Résultat opérationnel courant** à - 29 millions d'euros, en hausse de + 1 094 millions d'euros du fait notamment d'un effet de base favorable lié à la comptabilisation en 2020 de dépréciations d'actifs⁶ à Paris et à l'international, et d'une amélioration du résultat des entreprises mises en équivalence, en hausse de + 159 millions d'euros ;
- ◆ **Résultat net part du Groupe** à - 248 millions d'euros, en hausse de + 921 millions d'euros du fait notamment d'un effet de base favorable lié à la comptabilisation en 2020 de dépréciations d'actifs⁶ et de l'impact positif de la restructuration de la dette de TAV Tunisie en 2021.

(en millions d'euros - sauf indications contraires)	2021 ⁽¹⁾	2020 ⁽²⁾	2021/2020	
Chiffre d'affaires	2 777	2 137	+ 640 M€	+ 29,9 %
EBITDA	751	168	+ 583 M€	N/A
Résultat opérationnel courant	(29)	(1 123)	+ 1 094 M€	N/A
Résultat net part du Groupe	(248)	(1 169)	+ 921 M€	N/A
CA / Pax Paris (€)⁽³⁾	21,6 €	19,1 €	-	+ 13,1 %
Dette financière nette	(8 011)	(7 484)	+ 527 M€	+ 7,0 %

(1) Les comptes de la société de gestion de l'aéroport d'Almaty ont été inclus dans les comptes consolidés de TAV Airports à compter de mai 2021 (sur l'acquisition de la société de gestion de l'aéroport d'Almaty, voir page 13 du communiqué des résultats semestriels 2021, publié le 28 juillet 2021).

(2) Le Groupe ADP a comptabilisé les résultats de GMR Airports par mise en équivalence à hauteur de 24,99 % entre mars et juin 2020 puis à hauteur de 49 % à partir de juillet 2020 (sur les prises de participation dans la société GMR Airports voir les communiqués de presse des 20 et 26 février 2020, et du 7 juillet 2020).

(3) Chiffre d'affaires des boutiques côté pistes divisé par le nombre de passagers au départ (CA/Pax) à Paris.

Hypothèses de trafic et prévisions 2022 du Groupe ADP :

- ◆ Hypothèse de trafic du Groupe ADP comprise entre 70 % et 80 % du trafic groupe par rapport à 2019 ;
- ◆ Hypothèse de trafic à Paris Aéroport comprise entre 65 % et 75 % du trafic Paris Aéroport par rapport à 2019 ;
- ◆ Prévision d'une marge d'EBITDA Groupe comprise entre 30 % et 35 % du chiffre d'affaires et d'un résultat net positif ;
- ◆ Objectif d'investissements (hors investissements financiers) du groupe de 1 milliard d'euros par an en moyenne entre 2022 et 2025, dont entre 550 et 600 millions d'euros à Paris en 2022 ;
- ◆ Prévision d'un ratio dette financière nette / EBITDA de 6x à 7x.

Augustin de Romanet, Président-directeur général, a déclaré :

"Les mois de janvier à mai 2021 ont été marqués par une résurgence de la pandémie de Covid-19 qui a affecté l'ensemble des activités du groupe. La reprise de l'activité amorcée à partir de mi-mai s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année conformément aux prévisions du groupe. L'ensemble des indicateurs financiers sont orientés à la hausse en 2021. Au-delà de l'impact positif lié à la reprise du trafic au second semestre, cette évolution s'explique également par la maîtrise des charges courantes, conséquence des économies conjoncturelles initiées dès le début de la crise et des premiers effets des mesures sociales à Paris. Le groupe a par ailleurs réussi à accroître sa qualité de service et son chiffre d'affaires par passager⁷ sur les activités commerciales parisiennes dont le niveau dépasse celui de 2019. L'année 2021 a par ailleurs été marquée par le développement des activités internationales, avec notamment l'acquisition de l'aéroport d'Almaty, qui contribue dès 2021 à améliorer l'EBITDA du groupe de façon significative et le gain pour 25 nouvelles années de la concession d'Antalya. Plusieurs actifs à l'international ont fait l'objet d'extension de durée de concession et de restructuration de dette. Les discussions se poursuivent pour les aéroports d'Amman et de Santiago du Chili. La reprise d'activité au second semestre a permis au groupe de stabiliser sa trésorerie entre mi-juillet et décembre 2021, à 2,4 milliards d'euros. Pour l'année 2022, le trafic groupe est attendu entre 70 % et 80 % du niveau de 2019 et celui de Paris Aéroport entre 65 % et 75 % du niveau de 2019. La marge d'EBITDA devrait se situer entre 30 % et 35 % et le résultat net devrait être positif en 2022. L'objectif de l'atteinte d'un niveau de 6x à 7x pour le ratio dette financière nette / EBITDA est maintenu. Enfin, le Groupe ADP a défini une feuille de route stratégique intitulée "2025 Pioneers", porteuse d'un nouvel élan, qui exprime sur la période 2022-2025 la vision de son nouveau modèle aéroportuaire sur le long terme."

¹ Ce communiqué de presse présente les résultats consolidés arrêtés par le conseil d'administration du 16 février 2022 et examinés par le comité d'audit du 10 février 2022. Les procédures d'audit des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés ont été effectuées. Le rapport de certification sera émis après : (i) la revue des événements postérieurs à la clôture, (ii) la finalisation des vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires, (iii) la finalisation des travaux sur la présentation requise dans le rapport financier annuel des comptes au format ESEF.

² Le trafic groupe intègre le trafic des aéroports de Delhi International Airport Limited (DIAL), Hyderabad International Airport Limited (GHIAL) et Mactan-Cebu International Airport à compter du 1^{er} janvier 2019. Il intègre également le trafic d'Almaty à compter des 1^{er} mai 2019, 2020 et 2021.

³ Sauf indication contraire, les pourcentages mentionnés comparent les données de l'exercice 2021 aux données équivalentes de l'exercice 2020.

⁴ S'agissant des prévisions du groupe, voir le rappel des prévisions 2021, figurant en page 16 du présent communiqué.

⁵ Chiffre d'affaires et autres produits ordinaires diminués des achats et charges courantes opérationnelles hors amortissements/dépréciations d'actifs corporels/incorporels.

⁶ Actifs incorporels (y compris goodwill), actifs corporels, stocks, titres et prêts envers les sociétés mises en équivalence autres que des créances.

⁷ Chiffre d'affaires des boutiques côté pistes divisé par le nombre de passagers au départ (CA/Pax) à Paris.

Point sur la situation liée à la pandémie de Covid-19

Depuis la mise à l'arrêt brutale du transport aérien au printemps 2020, la reprise du trafic en France et dans le monde se fait au rythme de l'évolution des mesures de restriction à la mobilité applicables dans chaque pays (confinements, quarantaines, fermetures des frontières, etc.) en fonction de l'évolution de la pandémie et notamment de la propagation des nouveaux variants du Covid-19.

Sur l'année 2021, le niveau de trafic passagers du Groupe ADP¹ est en hausse de + 37,2 % par rapport à l'année 2020, à 160,0 millions de passagers, soit 45,6 % du niveau du trafic groupe de l'année 2019.

Sur l'année 2021, le niveau de trafic passagers de Paris Aéroport est en hausse de + 26,8 % par rapport à l'année 2020, à 41,9 millions de passagers, soit 38,8 % du niveau du trafic de Paris Aéroport de l'année 2019. Les mouvements d'avions à Paris Aéroport sont en hausse de + 24,8 % sur l'année 2021 comparé à l'année 2020. À Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, les plateformes adaptent leurs infrastructures en fermant ou ouvrant des terminaux en fonction des évolutions du trafic passagers.

S'agissant des plateformes à l'international du Groupe ADP, la plupart des aéroports sont ouverts aux vols commerciaux. Un certain nombre de pays ont renforcé les restrictions de déplacements lors de la reprise de la pandémie au mois de mars 2021, avant de les alléger progressivement au cours de l'année (se référer à la page 12 pour plus de détails).

Concernant les plateformes indiennes de GMR Airports, après un 1^{er} semestre marqué par la résurgence de la pandémie de Covid-19, le 2nd semestre a démontré le dynamisme du trafic, notamment domestique. Le trafic des seuls aéroports indiens de GMR Airports² s'établit ainsi à 49,1 millions de passagers en 2021, soit 54,1 % du niveau de trafic de l'année 2019.

Concernant les plateformes turques de TAV Airports, où le trafic a également subi l'impact de la résurgence de la pandémie de Covid-19 au cours du printemps, la reprise s'est amorcée au début de l'été et s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année. Le trafic des seuls aéroports turcs de TAV Airports³ en 2021 s'établit ainsi à 40,3 millions de passagers en 2021, soit 59,9 % du niveau de trafic de l'année 2019.

◆ Situation sociale à Paris

L'activité partielle chez Aéroports de Paris SA, conséquence de la baisse d'activité et de la fermeture des infrastructures, initiée le 23 mars 2020, a été prolongée jusqu'au 30 juin 2021. 87 % des salariés d'ADP ont été concernés par l'activité partielle au cours du 1^{er} semestre 2021 entraînant une baisse des charges de personnel de l'ordre de 45 millions d'euros, ces mesures n'ayant pas été reconduites au cours du 2nd semestre. Sur l'année 2021, les économies liées aux mesures d'activité partielle sont par ailleurs de 27 millions d'euros pour Société de Distribution Aéroportuaire.

Aéroports de Paris SA a conclu avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives un accord de Rupture Conventionnelle Collective (RCC). Cet accord, validé par la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) le 17 décembre 2020, fixe à 1 150 le nombre maximum de départs volontaires, avec un objectif de 700 départs non remplacés. Les premiers départs de l'entreprise ont débuté fin mars 2021. A fin décembre 2021, le nombre maximum de départs a été atteint et a, pour Aéroports de Paris, un effet de réduction des charges de l'ordre de 50 millions d'euros en 2021.

Par ailleurs, le Plan d'Adaptation des Contrats de Travail (PACT) et des normes applicables aux salariés d'Aéroports de Paris SA a fait l'objet d'une consultation du Comité Social et Economique le 21 mai 2021 et a été homologué par la Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DRIEETS) le 23 juin 2021. Ce plan, ne visant pas à supprimer des postes, prévoit à compter de septembre 2021 des mesures de modération salariale, encadrées par une garantie limitant la baisse des rémunérations et préservant les principaux éléments de rémunération (traitement de base, ancienneté, évolution salariale et avantages sociaux). Il représente une économie de l'ordre de 10 millions d'euros en 2021. Un accord signé avec la majorité des organisations syndicales représentatives le 13 juillet 2021 permet de préciser les modalités de mise en œuvre de ce plan. Les salariés qui refuseraient les mesures seraient amenés à quitter l'entreprise et seraient remplacés.

Enfin, une procédure d'information-consultation du Comité Social et Economique en vue d'une refonte de l'organisation a été initiée en mai 2021. Ce projet vise à adapter l'organisation d'Aéroports de Paris SA à l'évolution durable du trafic aérien, à l'évolution de l'entreprise ainsi qu'à la réduction des effectifs faisant suite à la mise en œuvre de l'accord de Rupture Conventionnelle Collective. Il doit permettre de sécuriser la continuité opérationnelle, de préserver les compétences, d'accompagner la RCC en respectant les engagements en matière d'emploi et de répondre aux enjeux du groupe en renforçant son intégration, son agilité, son efficacité et sa durabilité.

Ces mesures sociales ont permis une réduction de charges de l'ordre de 60 millions d'euros en 2021.

¹ Le trafic du groupe intègre le trafic des aéroports de Delhi International Airport Limited (DIAL), Hyderabad International Airport Limited (GHIAL) et Mactan-Cebu International Airport à compter du 1^{er} janvier 2019. Il intègre également le trafic d'Almaty International Airport à compter du 1^{er} mai 2019, 2020 et 2021. Hors intégration d'Almaty, le trafic groupe serait de 155,6 millions de passagers en 2021, en hausse de + 41,3 millions de passagers.

² Aéroports de Delhi et Hyderabad.

³ Aéroports d'Antalya, Ankara, Izmir, Bodrum et Gazipasa.

◆ **Situation à l'international**

Les actifs internationaux du groupe ont vu leur trafic diminuer du fait de la pandémie de Covid-19 et de ses conséquences économiques défavorables. Des discussions ont ainsi dû être ouvertes avec les contreparties impliquées (concedants et banques) dans le but de conserver la viabilité financière et opérationnelle de certains de ces actifs, notamment en demandant des extensions de durée de concession et des restructurations de dette.

Les contrats de financement dans le cas des concessions opérées notamment par les sociétés de gestion aéroportuaires dont Groupe ADP, AIG, TAV Airports et GMR Airports sont actionnaires comportent des clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect de certains ratios financiers. En cas de manquement durable, les prêteurs peuvent imposer des conditions de défaut qui peuvent entraîner un recours limité vis-à-vis des actionnaires. Pour mémoire, les contrats assortis de tels engagements représentent 11,2 % du montant total des emprunts du groupe au 31 décembre 2021. A cette date, soit les clauses de remboursement anticipé en cas de non-respect de certains ratios financiers sont respectées par les sociétés de gestion aéroportuaire, soit, dans le cas contraire, les prêteurs ont accepté de ne pas exercer leurs droits, à l'exception d'AIG. Dans le cas d'AIG, un dialogue est en cours avec les prêteurs.

S'agissant de **TAV Airports**, des extensions de concessions d'une durée de deux ans ont été obtenues le 15 février 2021 pour les aéroports d'Ankara, Antalya, Bodrum, Gazipasa et Izmir. Par ailleurs, un accord a été obtenu entre Tibah Airports Development CJSC, société exploitant l'aéroport de Médine, et les autorités saoudiennes, prolongeant la période de concession pour une durée maximale de 8 ans. Dans le cadre de cet accord, le groupe a accordé un prêt d'actionnaire d'un montant de 193 millions d'euros à Tibah. De surcroît, des restructurations de plusieurs concessions de TAV Airports sont toujours en cours (refinancements, augmentation de capital...).

S'agissant de **GMR Airports**, la Haute Cour de Delhi a accordé à titre provisoire à l'aéroport de Delhi le droit de suspendre le paiement des redevances de concession jusqu'à ce qu'un tribunal d'arbitrage statue sur la question.

A la suite du non-renouvellement au 31 décembre 2021 du contrat d'assistance technique (TSA) entre ADP International et Airport Terminal Operations LTD (ATOL), société exploitant **l'aéroport de Maurice**, le groupe a exercé, en date du 7 janvier 2022, l'option de vente (*put option*) des actions détenues par ADP International dans le capital d'ATOL telle que prévue dans les accords liant les actionnaires de cette société. La vente desdites actions a été finalisée le 28 janvier 2022.

En raison de la dégradation des hypothèses de trafic à **l'aéroport de Santiago du Chili**, les actionnaires ont engagé à l'égard des autorités chiliennes des initiatives dans le but de rétablir l'équilibre économique du projet. En parallèle, l'aéroport de Santiago tient des discussions avec ses prêteurs en vue de restructurer ses engagements de paiement de la dette. Dans l'hypothèse où aucune solution ne serait trouvée avec les banques, le groupe s'interrogera sur un éventuel désengagement. En outre, le groupe a décidé de déposer une réclamation auprès du Centre International pour le Règlement des Différends relatifs aux Investissements (CIRDI) contre l'Etat chilien dans le cadre de l'application du traité bilatéral entre la France et le Chili sur la protection des investissements étrangers (CIRDI n°ARB/21/40 en date du 13 août 2021).

Airport International Group (AIG), société concessionnaire de **l'aéroport d'Amman en Jordanie**, tient des discussions actives avec son concedant afin d'atteindre le rééquilibrage économique et financier de la concession, incluant la négociation d'une extension de sa durée. Une restructuration des obligations à l'égard des prêteurs est menée en parallèle.

A **Madagascar**, des discussions sont en cours avec les prêteurs afin de modifier certaines conditions des prêts contractés par la société de projet.

En conséquence, le Groupe ADP pourrait être amené à apporter un soutien financier à ces sociétés de gestion aéroportuaires dans lesquelles il est actionnaire¹. A date, ce soutien est estimé, au global, à un maximum de 70 millions d'euros dans le cadre des discussions de restructurations d'ici la fin de l'exercice 2022. Par ailleurs, en cas d'échec des négociations visant à rééquilibrer la situation de certaines de ses concessions à l'international, le groupe pourrait être amené à prendre des décisions allant jusqu'à se désengager du projet.

◆ **Structure financière solide et liquidité renforcée**

Le Groupe ADP disposait d'une trésorerie s'élevant à 2,4 milliards d'euros au 31 décembre 2021, dont 0,1 milliard d'euros au niveau de TAV Airports.

Au regard de cette trésorerie disponible et de ses prévisions sur les 12 prochains mois, le groupe n'anticipe pas de difficultés de trésorerie. Cette trésorerie lui permet d'une part, de disposer de liquidités satisfaisantes dans le contexte sanitaire et économique exceptionnel en cours et d'autre part, de faire face à ses besoins courants et à ses engagements financiers, dont notamment le remboursement d'une dette obligataire d'ADP SA et l'apport de fonds² dans le cadre de l'opération Antalya.

Compte tenu de la confiance des investisseurs dans la solidité de son modèle financier et avec sa notation de crédit long terme (A perspective négative par l'agence Standard and Poor's depuis le 25 mars 2020, confirmée le 17 décembre 2021), le Groupe ADP veille à s'assurer que, dans le cas d'un contexte économique et sanitaire qui se dégraderait significativement, il serait en mesure de faire face à ses engagements et de recourir à des financements complémentaires.

¹ Pour les sociétés de gestion des aéroports de Santiago du Chili, d'Amman et de Madagascar.

² Apport de TAV Airports sous forme de fonds propres et de prêt d'actionnaires pour financer le nouveau groupement dans le cadre du renouvellement de la concession de l'aéroport d'Antalya.

Comptes consolidés 2021

(en millions d'euros)	2021 ⁽¹⁾	2020 ⁽²⁾	2021/2020
Chiffre d'affaires	2 777	2 137	+ 29,9 %
EBITDA	751	168	+ 583 M€
EBITDA / Chiffre d'affaires	27,0 %	7,8 %	+ 19,2 pts
Résultat opérationnel courant	(29)	(1 123)	1 094 M€
Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires	- 1,0 %	- 52,5 %	+ 51,5 pts
Résultat opérationnel	(20)	(1 374)	+ 1 354 M€
Résultat financier	(218)	(390)	+ 172 M€
Résultat net part du Groupe	(248)	(1 169)	+ 921 M€

(1) Les comptes de la société de gestion de l'aéroport d'Almaty ont été inclus dans les comptes consolidés de TAV Airports à compter de mai 2021 (sur l'acquisition de la société de gestion de l'aéroport d'Almaty, voir page 13 du communiqué des résultats semestriels 2021, publié le 28 juillet 2021).

(2) Le Groupe ADP a comptabilisé les résultats de GMR Airports par mise en équivalence à hauteur de 24,99 % entre mars et juin 2020 puis à hauteur de 49 % à partir de juillet 2020 (sur les prises de participation dans la société GMR Airports voir les communiqués de presse des 20 et 26 février 2020, et du 7 juillet 2020).

Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	2021 ⁽¹⁾	2020	2021/2020
Chiffre d'affaires	2 777	2 137	+ 29,9 %
Activités aéronautiques	1 028	860	+ 19,5 %
Commerces et services	825	645	+ 27,8 %
dont Société de Distribution Aéroportuaire	311	225	+ 38,6 %
dont Relay@ADP	36	16	+ 119,1 %
Immobilier	278	280	- 1,0 %
International et développements aéroportuaires	726	441	+ 64,6 %
dont TAV Airports	518	299	+ 73,0 %
dont AIG	159	77	+ 106,8 %
Autres activités	170	146	+ 18,1 %
Eliminations inter-segments	(250)	(235)	+ 6,8 %

(1) Les comptes de la société de gestion de l'aéroport d'Almaty ont été inclus dans les comptes consolidés de TAV Airports à compter de mai 2021 (sur l'acquisition de la société de gestion de l'aéroport d'Almaty, voir page 13 du communiqué des résultats semestriels 2021, publié le 28 juillet 2021).

Le **chiffre d'affaires consolidé** du Groupe ADP s'établit à 2 777 millions d'euros sur l'année 2021, en hausse de + 29,9 % par rapport à l'année 2020, du fait principalement de l'effet de la reprise du trafic sur :

- ◆ Le chiffre d'affaires de TAV Airports, en hausse de + 219 millions d'euros, à 518 millions d'euros, associé à l'impact de l'intégration globale dans les comptes du groupe de la société de gestion de l'aéroport d'Almaty au Kazakhstan à compter du 1^{er} mai 2021¹, pour 105 millions d'euros ;
- ◆ Le chiffre d'affaires d'AIG, en hausse de + 82 millions d'euros, à 159 millions d'euros ;
- ◆ Le chiffre d'affaires du segment Commerces et services, à Paris, en hausse de + 180 millions d'euros, à 825 millions d'euros, malgré les restrictions d'ouvertures des commerces non essentiels entre le 20 mars et le 19 mai 2021, et du segment Activités aéronautiques, à Paris, en hausse de + 168 millions d'euros, à 1 028 millions d'euros.

Le montant des éliminations inter-segments s'élève à - 250 millions d'euros sur l'année 2021, contre - 235 millions d'euros sur l'année 2020.

¹ Sur l'acquisition de la société de gestion de l'aéroport d'Almaty, voir page 13 du communiqué des résultats semestriels 2021, publié le 28 juillet 2021.

EBITDA

(en millions d'euros)	2021 ⁽¹⁾	2020	2021/2020
Chiffre d'affaires	2 777	2 137	+ 640 M€
Charges courantes	(2 182)	(1 962)	- 220 M€
Achats consommés	(383)	(263)	- 120 M€
Services externes	(789)	(681)	- 108 M€
Charges de personnel	(739)	(732)	- 7 M€
Impôts et taxes	(195)	(245)	+ 50 M€
Autres charges d'exploitation	(77)	(42)	- 35 M€
Autres charges et produits	156	(8)	+ 164 M€
EBITDA	751	168	+ 583 M€
EBITDA / Chiffre d'affaires	27,0 %	7,8 %	+ 19,2 pts

(1) Les comptes de la société de gestion de l'aéroport d'Almaty ont été inclus dans les comptes consolidés de TAV Airports à compter de mai 2021 (sur l'acquisition de la société de gestion de l'aéroport d'Almaty, voir page 13 du communiqué des résultats semestriels 2021, publié le 28 juillet 2021).

Le montant des **charges courantes** du groupe s'établit à - 2 182 millions d'euros sur l'année 2021, en hausse de + 220 millions d'euros. Les charges courantes (+ 11,2 %) évoluent moins rapidement que le chiffre d'affaires (+ 29,9 %).

L'optimisation opérationnelle et financière de l'entreprise s'est traduite en 2021 à la fois par la poursuite de différentes mesures d'économies conjoncturelles initiées dès le début de la crise (dont la fermeture d'infrastructures à Paris pour une économie de 62 millions d'euros en 2021 et l'activité partielle, ou mesures équivalentes à l'international, pour un total de 89 M€) et par la mise en œuvre de mesures sociales, dont les premiers effets sont de l'ordre de 60 millions d'euros en 2021.

Les charges courantes du groupe se répartissent ainsi :

- ◆ Les **achats consommés** s'établissent à - 383 millions d'euros, en hausse de + 120 millions d'euros, du fait notamment de :
 - une hausse de + 62 millions d'euros pour TAV Airports, dont + 50 millions d'euros en raison de l'intégration globale dans les comptes de TAV Airports de la société de gestion de l'aéroport d'Almaty à compter du 1^{er} mai 2021¹ ;
 - une hausse de + 24 millions d'euros pour les filiales commerciales (Société de Distribution Aéroportuaire et Relay@ADP) sous l'effet de la hausse mécanique des coûts en lien avec la hausse de chiffre d'affaires ;
 - une hausse de + 15 millions d'euros pour Hub One, liée à la hausse de son chiffre d'affaires.
- ◆ Les **charges liées aux services externes** s'établissent à - 789 millions d'euros, en hausse de + 108 millions d'euros, du fait de :
 - la hausse des charges liées aux autres services et charges externes pour + 55 millions d'euros, du fait notamment de la hausse mécanique du loyer de concession à Amman pour + 50 millions d'euros, en raison de la hausse du chiffre d'affaires d'AIG ;
 - la hausse des charges de sous-traitance pour + 36 millions d'euros du fait notamment de la reprise du trafic, et des charges d'entretien et de réparation pour + 17 millions d'euros.
- ◆ Les **charges de personnel** s'établissent à - 739 millions d'euros, stables par rapport à l'année 2020, du fait de l'impact des premiers effets des mesures sociales à Paris (départs d'effectifs et modération salariale) venant compenser le moindre recours à l'activité partielle et dispositifs équivalents, notamment pour :
 - ADP SA, au 1^{er} semestre uniquement, pour 45 millions d'euros en 2021, contre 118 millions d'euros en 2020 ;
 - TAV Airports, pour 15 millions d'euros en 2021, contre 46,5 millions d'euros en 2020 ;
 - les filiales commerciales à Paris, pour 28 millions d'euros en 2021, contre 53 millions d'euros en 2020.
- ◆ Le montant des **impôts et taxes** s'établit à - 195 millions d'euros, en baisse de - 50 millions d'euros par rapport à l'année 2020, principalement du fait de la réforme des impôts de production sur la taxe foncière et la CET², pour - 51 millions d'euros ;
- ◆ Les **autres charges d'exploitation** s'élèvent à - 77 millions d'euros, en hausse de + 35 millions d'euros, du fait de pertes sur créances irrécouvrables, liées notamment à la faillite d'Aigle Azur en 2019.

Les **autres charges et produits** représentent un produit net de + 156 millions d'euros, en hausse de + 164 millions d'euros sur l'année 2021, du fait notamment :

- ◆ des dépréciations de créances nettes de reprises, qui constituent en 2021 un produit net de 18 millions d'euros, en hausse de + 58 millions d'euros, du fait de la reprise de certaines provisions (notamment relatives à des créances Aigle Azur) en 2021, ainsi que de l'effet de base favorable par rapport aux dépréciations de créances enregistrées pour 41 millions d'euros sur l'année 2020 ;
- ◆ la hausse des autres produits opérationnels, à 156 millions d'euros, à la suite de gains ponctuels liés au retour en pleine propriété de certains immeubles sur les plateformes parisiennes pour + 109 millions d'euros.

Sur l'année 2021, l'**EBITDA consolidé** du groupe s'élève à 751 millions d'euros. Le taux de marge brute³ associé est de 27,0 %, en hausse de + 19,2 points.

¹ Sur l'acquisition de la société de gestion de l'aéroport d'Almaty, voir page 13 du communiqué des résultats semestriels 2021, publié le 28 juillet 2021.

² CET : Contribution économique territoriale.

³ EBITDA / Chiffre d'affaires.

Résultat net part du Groupe

(en millions d'euros)	2021 ⁽¹⁾	2020 ⁽²⁾	2021/2020
EBITDA	751	168	+ 583 M€
Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels	(719)	(1 071)	+ 352 M€
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence ⁽²⁾	(61)	(220)	+ 159 M€
Résultat opérationnel courant	(29)	(1 123)	+ 1 094 M€
Autres charges et produits opérationnels	9	(251)	+ 260 M€
Résultat opérationnel	(20)	(1 374)	+ 1 354 M€
Résultat financier	(218)	(390)	+ 172 M€
Résultat avant impôt	(238)	(1 764)	+ 1 526 M€
Impôts sur les résultats	(9)	255	- 264 M€
Résultat net des activités poursuivies	(247)	(1 509)	+ 1 262 M€
Résultat net des activités non poursuivies	(1)	(7)	+ 6 M€
Résultat net	(248)	(1 516)	+ 1 268 M€
Résultat net part des intérêts minoritaires	0	(347)	- 347 M€
Résultat net part du Groupe	(248)	(1 169)	+ 921 M€

(1) Les comptes de la société de gestion de l'aéroport d'Almaty ont été inclus dans les comptes consolidés de TAV Airports à compter de mai 2021 (sur l'acquisition de la société de gestion de l'aéroport d'Almaty, voir page 13 du communiqué des résultats semestriels 2021, publié le 28 juillet 2021).

(2) Le Groupe ADP a comptabilisé les résultats de GMR Airports par mise en équivalence à hauteur de 24,99 % entre mars et juin 2020 puis à hauteur de 49 % à partir de juillet 2020 (sur les prises de participation dans la société GMR Airports voir les communiqués de presse des 20 et 26 février 2020, et du 7 juillet 2020).

Le **résultat opérationnel courant** s'établit à - 29 millions d'euros, en hausse de + 1 094 millions d'euros, du fait notamment de :

- ♦ la hausse de l'EBITDA pour + 583 millions d'euros ;
- ♦ l'effet de base favorable du fait de la comptabilisation sur l'année 2020 de dépréciations d'actifs incorporels de Société de Distribution Aéroportuaire (pour - 41 millions d'euros), de Relay@ADP (pour - 25 millions d'euros) et d'actifs incorporels internationaux (pour - 252 millions d'euros) ;
- ♦ l'amélioration du résultat des entreprises mises en équivalence, en hausse de + 159 millions d'euros par rapport à l'année 2020, à - 61 millions d'euros, principalement sous l'effet de la reprise progressive du trafic.

Le **résultat opérationnel** s'élève à - 20 millions d'euros, en hausse de + 1 354 millions, suite notamment à :

- ♦ la hausse du résultat opérationnel courant pour + 1 094 millions d'euros ;
- ♦ l'effet de base favorable du fait de la comptabilisation en 2020 d'une provision¹ pour plan de départs et d'une dépréciation² de l'écart d'acquisition (*goodwill*) constaté lors de la prise de contrôle d'une concession à l'international.

Le **résultat financier** s'établit à - 218 millions d'euros, en hausse de + 172 millions, du fait notamment de l'accord sur la restructuration de la dette de TAV Tunisie (pour un gain net de + 109 millions d'euros) et de l'effet de base favorable lié à la comptabilisation sur l'année 2020 de dépréciations d'actifs financiers à l'international pour 125 millions d'euros. Par ailleurs, le coût de l'endettement brut est en hausse de + 30 millions d'euros.

L'**endettement financier net**³ du Groupe ADP s'établit à 8 011 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre 7 484 millions d'euros au 31 décembre 2020.

La **charge d'impôt sur les résultats** s'élève à 9 millions d'euros sur l'année 2021, par rapport à un produit d'impôt de 255 millions d'euros sur l'année 2020, lié à l'amélioration du résultat avant impôts.

Le **résultat net** s'élève à - 248 millions d'euros sur l'année 2021, contre - 1 516 millions d'euros sur l'année 2020.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, le **résultat net part du Groupe** s'inscrit en hausse de + 921 millions d'euros par rapport à l'année 2020, à - 248 millions d'euros.

¹ Pour un montant de 208 millions d'euros au 31 décembre 2020.

² Pour un montant de 43 millions d'euros au 31 décembre 2020.

³ Dette brute diminuée des dérivés actifs de couverture de juste valeur, de la trésorerie et équivalents de trésorerie et des liquidités soumises à restriction.

Analyse par segment

Activités aéronautiques – Plateformes franciliennes

(en millions d'euros)	2021	2020	2021/2020
Chiffre d'affaires	1 028	860	+ 19,5 %
Redevances aéronautiques	527	421	+ 25,2 %
Redevances passagers	273	218	+ 25,6 %
Redevances atterrissage	147	119	+ 23,5 %
Redevances stationnement	107	84	+ 26,5 %
Redevances spécialisées	106	83	+ 26,5 %
Revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaire	365	326	+ 12,0 %
Autres produits	31	30	+ 2,2 %
EBITDA	30	(124)	+ 154 M€
Résultat opérationnel courant	(343)	(516)	+ 173 M€
EBITDA / Chiffre d'affaires	3,0 %	- 14,4 %	+ 17,4 pts
Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires	- 33,6 %	- 60,0 %	+ 26,4 pts

Sur l'année 2021, le **chiffre d'affaires du segment Activités aéronautiques**, qui se rapporte aux seules activités aéroportuaires assurées par Aéroports de Paris en tant que gestionnaire des plateformes parisiennes, est en hausse de + 19,5 % à 1 028 millions d'euros. Il ne varie pas dans la même proportion que l'évolution du trafic passagers, sur les plateformes parisiennes sur l'année (+ 26,8 %), du fait notamment de la rigidité des revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaires.

Le produit des **redevances aéronautiques** (redevances par passager, d'atterrissage et de stationnement) a augmenté de + 25,2 %, à 527 millions d'euros. Cette évolution s'explique par la hausse de + 25,6 % du produit de la redevance par passager, liée à la hausse du trafic passagers (+ 26,8 %), de la hausse de + 23,5 % du produit de la redevance d'atterrissage, liée à la hausse des mouvements d'avions (+ 24,8 %), et de la hausse de + 26,5 % du produit de la redevance de stationnement.

Pour rappel, l'évolution moyenne des tarifs de redevances, homologuée par l'Autorité de régulation des transports (ART) pour la période tarifaire 2021, est de 2,2 % et en vigueur depuis le 1^{er} avril 2021. L'intégration de la redevance informatique d'enregistrement et d'embarquement (système CREWS) à la redevance par passager à compter de la période tarifaire 2021-2022 n'a pas eu d'effet sur le niveau de tarif de cette redevance.

Par sa décision n°2021-068 du 16 décembre 2021, publiée le 17 janvier 2022, l'ART a homologué les évolutions tarifaires suivantes pour les plateformes de Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, qui entreront en vigueur au 1^{er} avril 2022 : une hausse de + 1,54 % de la redevance par passager, un gel du tarif unitaire de la redevance de stationnement et de la redevance d'atterrissage et une hausse moyenne de + 0,95 % pour les redevances accessoires (à l'exception de la redevance PHMR^[1] en hausse de + 10,0 %, sur la plateforme de Paris-Charles de Gaulle et + 0,94 % à Paris-Orly). Concernant la plateforme de Paris-Le Bourget, l'ART a homologué des hausses tarifaires de + 0,91 % pour la redevance d'atterrissage et + 19,9 % pour la redevance de stationnement.

Le produit des **redevances spécialisées** est en hausse de + 26,5 %, à 106 millions d'euros, liée à la hausse du trafic passagers.

Les **revenus liés à la sûreté et à la sécurité aéroportuaires** sont en hausse de + 12,0 %, à 365 millions d'euros.

Aéroports de Paris a perçu de la part de l'Etat, en application de la loi de finances pour 2021, une avance de trésorerie exceptionnelle au titre des dépenses de sûreté-sécurité. Cette avance est destinée à compenser le manque à gagner qui résulte de la baisse de rendement de la taxe d'aéroport du fait de la baisse du trafic aérien provoquée par la crise sanitaire. La part de cette avance attribuée à Aéroports de Paris s'élève à 118,9 millions d'euros en 2021, contre 121,8 millions d'euros en 2020.

Les **autres produits**, constitués notamment de refacturations à la Direction des Services de la Navigation Aérienne, de locations liées à l'exploitation des aérogares et d'autres prestations de travaux réalisées pour des tiers, sont stables, à 31 millions d'euros.

L'EBITDA est en hausse de + 154 millions à 30 millions d'euros du fait de la hausse du chiffre d'affaires.

Le **résultat opérationnel courant** est en hausse de + 173 millions d'euros, à - 343 millions d'euros sur l'année 2021, du fait essentiellement de la hausse de l'EBITDA.

^[1] Personnes handicapées ou à mobilité réduite

Commerces et services – Plateformes franciliennes

(en millions d'euros)	2021	2020	2021/2020
Chiffre d'affaires	825	645	+ 27,8 %
Activités commerciales	428	313	+ 36,5 %
<i>Société de Distribution Aéroportuaire</i>	311	225	+ 38,6 %
<i>Relay@ADP</i>	36	16	+ 119,1 %
<i>Autres Boutiques et Bars et Restaurants</i>	36	26	+ 36,0 %
<i>Publicité</i>	18	26	- 31,1 %
<i>Autres produits</i>	27	20	+ 33,8 %
Parcs et accès	90	77	+ 17,0 %
Prestations industrielles	146	100	+ 46,4 %
Recettes locatives	122	115	+ 5,9 %
Autres produits	39	40	- 2,7 %
EBITDA	245	90	+ 155 M€
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	0	(5)	+ 5 M€
Résultat opérationnel courant	98	(177)	+ 275 M€
<i>EBITDA / Chiffre d'affaires</i>	29,7 %	14,0 %	+ 15,7 pts
<i>Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires</i>	11,9 %	- 27,4 %	+ 39,3 pts

Sur l'année 2021, le **chiffre d'affaires du segment Commerces et services**, qui se rapporte aux seules activités parisiennes, est en hausse de + 27,8 %, à 825 millions d'euros.

Le **chiffre d'affaires des activités commerciales**¹ se compose des revenus perçus côté pistes et côté ville sur les boutiques, les bars et restaurants, les activités banques et change et les loueurs de voitures ainsi que le chiffre d'affaires lié à la publicité.

Sur l'année 2021, le chiffre d'affaires des activités commerciales est en hausse de + 36,5 %, à 428 millions d'euros, dont Société de Distribution Aéroportuaire, en hausse de + 38,6 %, à 311 millions d'euros et Relay@ADP, en hausse de + 119,1 %, à 36 millions d'euros.

Sur l'année 2021, le CA/Pax² des boutiques côté pistes s'établit à 21,6 euros, en hausse de + 13,1 % par rapport à l'année 2020 et de + 9,6 % par rapport à l'année 2019, malgré la fermeture des commerces non essentiels entre le 20 mars et le 19 mai 2021, du fait de la concentration des flux passagers dans les terminaux les plus performants. En 2021, le CA/Pax au terminal 2EK de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle s'élève à 55,9 euros, en hausse de + 25,3 % par rapport à l'année 2020, confortant le Groupe ADP dans l'efficacité du modèle de ses commerces.

Le chiffre d'affaires des **parkings** est en hausse de + 17,0 %, à 90 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires des **prestations industrielles** (fourniture d'électricité et d'eau) est en hausse de + 46,4 %, à 146 millions d'euros.

Le produit des **recettes locatives** (locations de locaux en aérogares) est en hausse de + 5,9 %, à 122 millions d'euros.

Les **recettes des autres produits** (essentiellement constitués de prestations internes) sont en baisse de - 2,7 %, à 39 millions d'euros.

L'**EBITDA** du segment est en hausse de + 155 millions d'euros, à 245 millions d'euros, en raison de l'effet de la reprise d'activité sur l'EBITDA, notamment de Société de Distribution Aéroportuaire et Relay@ADP, en hausse de + 56 millions d'euros, et d'un effet de base favorable lié à la comptabilisation en 2020 de dépréciations de créances clients pour 7 millions d'euros.

Le **résultat opérationnel courant** est en hausse de + 275 millions d'euros, à 98 millions d'euros, du fait de la hausse de l'EBITDA ainsi que de l'effet de base favorable lié à la comptabilisation en 2020 de dépréciations d'actifs incorporels relatives à Société de Distribution Aéroportuaire et Relay@ADP pour 41 millions d'euros et 25 millions d'euros respectivement.

¹ Voir le chapitre 7 du document d'enregistrement universel 2020 mis à disposition le 18 mars 2021.

² Chiffre d'affaires des boutiques côté pistes divisé par le nombre de passagers au départ (CA/Pax).

Immobilier – Plateformes franciliennes

(en millions d'euros)	2021	2020	2021/2020
Chiffre d'affaires	278	280	- 1,0 %
Chiffre d'affaires externe	227	231	- 1,7 %
Terrains	114	119	- 4,7 %
Bâtiments	74	67	+ 9,6 %
Autres	39	44	- 10,8 %
Chiffre d'affaires interne	50	49	+ 2,3 %
EBITDA	294	173	+ 121 M€
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence	0	0	0 M€
Résultat opérationnel courant	235	117	+ 118 M€
EBITDA / Chiffre d'affaires	105,7 %	61,8 %	+ 40,8 pts
Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires	85,1 %	41,9 %	+ 40,0 pts

Sur l'année 2021, le **chiffre d'affaires du segment Immobilier**, qui se rapporte aux seules activités parisiennes, est quasiment stable à 278 millions d'euros.

Le **chiffre d'affaires externe**¹ est en légère baisse de - 1,7 %, à 227 millions d'euros.

L'**EBITDA** du segment s'établit en hausse de + 121 millions d'euros, à 294 millions d'euros du fait notamment des gains ponctuels liés au retour en pleine propriété de certains immeubles sur les plateformes parisiennes pour + 109 millions d'euros et de l'effet de base favorable lié à la comptabilisation de dépréciations de créances en 2020 pour 23 millions d'euros.

Le **résultat opérationnel courant** est en hausse de + 118 millions d'euros, à 235 millions d'euros.

¹ Réalisé avec des tiers (hors groupe).

International et développements aéroportuaires

(en millions d'euros)	2021 ⁽¹⁾	2020 ⁽²⁾	2021/2020
Chiffre d'affaires	726	441	+ 64,6%
ADP International	197	133	+ 47,8%
dont AIG	159	77	+ 106,8%
dont ADP Ingénierie	30	45	- 33,5%
TAV Airports	518	299	+ 73,0%
Société de Distribution Aéroportuaire Croatie	7	4	+ 74,1%
EBITDA	156	7	+ 149 M€
Quote-part de résultat des MEE	(61)	(214)	+ 153 M€
Résultat opérationnel courant	(28)	(551)	+ 523 M€
EBITDA / Chiffre d'affaires	21,5 %	1,7 %	+ 19,8 pts
Résultat opérationnel courant / Chiffre d'affaires	- 3,8 %	- 126,1 %	+ 122,3 pts

⁽¹⁾ Les comptes de la société de gestion de l'aéroport d'Almaty ont été inclus dans les comptes consolidés de TAV Airports à compter de mai 2021 (sur l'acquisition de la société de gestion de l'aéroport d'Almaty, voir page 13 du communiqué des résultats semestriels 2021, publié le 28 juillet 2021).

⁽²⁾ Le Groupe ADP a comptabilisé les résultats de GMR Airports par mise en équivalence à hauteur de 24,99 % entre mars et juin 2020 puis à hauteur de 49 % à partir de juillet 2020 (sur les prises de participation dans la société GMR Airports voir les communiqués de presse des 20 et 26 février 2020, et du 7 juillet 2020).

Sur l'année 2021, le **chiffre d'affaires du segment International et développements aéroportuaires** s'élève à 726 millions d'euros, en hausse de + 64,6 % par rapport à l'année 2020, du fait principalement de la hausse du chiffre d'affaires de TAV Airports et d'AIG, et malgré la baisse du chiffre d'affaires d'ADP Ingénierie de - 33,5 %, à 30 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires d'**AIG** est en hausse de + 106,8 %, à 159 millions d'euros, du fait notamment de l'effet de la hausse de + 112,3 % du trafic enregistrée à Amman sur les redevances aéronautiques pour + 56 millions d'euros et les recettes commerciales pour + 15 millions d'euros, ainsi que la hausse des recettes locatives pour + 6 millions d'euros.

Le chiffre d'affaires de **TAV Airports** est en hausse de + 73,0 %, à 518 millions d'euros, du fait notamment :

- ◆ de l'intégration globale dans les comptes du groupe de la société de gestion de l'aéroport d'Almaty au Kazakhstan¹ à compter du 1^{er} mai 2021, pour + 105 millions d'euros ;
- ◆ de l'effet de la hausse du trafic sur le chiffre d'affaires des actifs gérés par TAV Airports, notamment en Géorgie², pour + 32 millions d'euros, TAV Ege pour + 14 millions d'euros, TAV Macédoine pour + 10 millions d'euros, et TAV Milas Bodrum pour + 9 millions d'euros ;
- ◆ des hausses du chiffre d'affaires d'Havas (société spécialisée dans l'assistance en escale), pour + 30 millions d'euros, en raison de la hausse du nombre de vols servis, du chiffre d'affaires de BTA (société spécialisée dans les bars et restaurants) pour + 10 millions d'euros, en raison de la hausse de la fréquentation, et du chiffre d'affaires de TAV IT pour + 6 millions d'euros, en raison de la réalisation de nouveaux projets.

L'**EBITDA de TAV Airports** est en hausse de + 124 millions d'euros par rapport à 2020, à 144 millions d'euros, en lien avec la hausse du chiffre d'affaires (+ 219 millions d'euros), malgré la hausse des charges courantes de + 89 millions d'euros, dont + 75 millions d'euros liés à l'intégration globale dans les comptes de la société de gestion de l'aéroport d'Almaty. A périmètre constant, les charges courantes de TAV Airports sont en légère hausse de + 5,0 % : la hausse des coûts opérationnels des sociétés de services de TAV Airports et le moindre recours aux mesures d'activité partielle ou équivalentes, étant partiellement compensés par l'impact positif de la dépréciation de la livre turque par rapport à l'euro sur les charges courantes en 2021.

L'**EBITDA d'AIG** est en hausse de + 36 millions d'euros par rapport à 2020, à 43 millions d'euros, en lien avec la hausse du chiffre d'affaires (+ 82 millions d'euros) et malgré la hausse concomitante du loyer de concession pour + 50 millions d'euros.

L'**EBITDA du segment international et développements aéroportuaires** est ainsi en hausse de + 149 millions d'euros, à 156 millions d'euros.

Le **résultat opérationnel courant** du segment s'élève à - 28 millions d'euros, en hausse de + 523 millions d'euros, du fait de :

- ◆ l'effet de base favorable lié à la comptabilisation en 2020 d'une dépréciation³ de l'écart d'acquisition (*goodwill*) constaté lors de la prise de contrôle d'une concession ;
- ◆ la hausse du résultat des sociétés mises en équivalence de + 153 millions d'euros, à - 61 millions d'euros sur l'année 2021, sous l'effet de la reprise progressive du trafic sur le résultat des sociétés mises en équivalence :
 - de TAV Airports pour + 53 millions d'euros, à - 21 millions d'euros, dont + 38 millions d'euros à Antalya ;
 - d'ADP International, pour + 26 millions d'euros, à 0,3 million d'euros ;
 - de GMR Airports pour + 51 millions d'euros, à - 24 millions d'euros.

¹ Sur l'acquisition de la société de gestion de l'aéroport d'Almaty, voir page 13 du communiqué des résultats semestriels 2021, publié le 28 juillet 2021.

² TAV Tbilisi et Batumi Airport LLC.

³ Pour un montant de 43 millions d'euros au 31 décembre 2020.

Autres activités

(en millions d'euros)	2021	2020	2021/2020
Produits	170	146	+ 18,1 %
<i>Hub One</i>	157	136	+ 15,0 %
EBITDA	26	25	+ 1 M€
Résultat opérationnel courant	9	6	+ 3 M€
<i>EBITDA / Produits</i>	15,3 %	17,1 %	- 1,8 pt
<i>Résultat opérationnel courant / Produits</i>	5,3 %	4,1 %	+ 1,2 pt

En 2021, le **produit du segment Autres activités** est en hausse de + 18,1 %, à 170 millions d'euros.

Hub One voit son chiffre d'affaires en hausse de + 15,0 %, à 157 millions d'euros du fait du gain de nouveaux clients.

L'**EBITDA** du segment s'élève à 26 millions d'euros, en hausse de + 1 millions d'euros.

Le **résultat opérationnel courant** du segment s'élève à 9 millions d'euros, en hausse de + 3 millions d'euros.

Faits marquants de l'année 2021 intervenus depuis la publication du chiffre d'affaires des 9 premiers mois de l'année 2021, le 22 octobre 2021

Evolution du trafic sur l'année 2021

♦ Trafic Groupe :

	Information sur les suspensions de vols commerciaux et les fermetures d'infrastructures	Statut au 31 décembre 2021	Trafic Groupe (mPax)	Variation 2021/2020 ⁽¹⁾ (en %)	Niveau par rapport à 2019 ⁽¹⁾
Paris Aéroport (CDG+ORY)	Paris-CDG : Terminaux ouverts : 2A, 2B, 2C, 2D, 2E (halls K, L, M aux arrivées uniquement), 2F. Terminal 3 fermé depuis le 23/03/2020, Terminal 1 fermé depuis le 30/03/2020, Terminal 2G fermé depuis le 23/03/2021. Paris-Orly : tous les secteurs ouverts, à l'exception d'Orly 1B fermé depuis le 26/01/2021.	Paris-CDG & Paris-Orly : ouverts aux vols commerciaux domestiques et internationaux.	41,9	+ 26,8 %	38,8 %
Zagreb	Fermeture des frontières aux ressortissants non européens du 19/03/2020 au 11/05/2020.	Ouvert aux vols commerciaux domestiques et internationaux.	1,4	+ 51,9 %	40,9 %
Jeddah-Hajj	Fermeture totale depuis le 20/03/2020.	Terminal fermé depuis le 20/03/2020.	0,0	-	-
Amman	Suspension des vols commerciaux domestiques entre le 17/03/2020 et le 06/06/2020. Suspension des vols commerciaux internationaux du 17/03/2020 au 08/09/2020.	Ouvert aux vols commerciaux domestiques et internationaux.	4,6	+ 122,3 %	51,1 %
Maurice	Suspension des vols commerciaux internationaux du 19/03/2020 au 01/10/2020.	Ouvert aux vols commerciaux domestiques et internationaux.	0,5	- 50,8 %	12,4 %
Conakry	Fermeture totale du 22/03/2020 au 17/07/2020.	Ouvert aux vols commerciaux internationaux.	0,5	+ 83,4 %	76,5 %
Santiago du Chili	Suspension des vols commerciaux internationaux entre le 17/03/20 et le 01/10/20. Fermeture des frontières aux non-résidents depuis le 5 avril 2021.	Ouvert aux vols commerciaux domestiques et internationaux	10,0	+ 17,4 %	40,7 %
Madagascar	Suspension des vols commerciaux domestiques entre le 20/03/2020 et le 06/06/2020 et entre fin mars 2021 et début juin 2021. Suspension des vols commerciaux internationaux entre le 20/03/2020 et le 01/10/2020 et d'avril à novembre 2021.	Antananarivo : Ouvert aux vols commerciaux domestiques et internationaux. Nosy Be : vols commerciaux internationaux suspendus.	0,2	- 28,6 %	15,4 %
New Delhi – GMR Airports	Suspension des vols commerciaux domestiques et internationaux entre le 22/03/2020 et le 25/05/2020.	Ouvert aux vols commerciaux domestiques et internationaux (limités aux pays avec lesquels l'Inde a signé des accords bilatéraux).	37,1	+ 30,3 %	54,2 %
Hyderabad – GMR Airports	Suspension des vols commerciaux domestiques et internationaux entre le 22/03/2020 et le 25/05/2020.	Ouvert aux vols commerciaux domestiques et internationaux (limités aux pays avec lesquels l'Inde a signé des accords bilatéraux).	12,0	+ 25,7 %	53,9 %
Cebu – GMR Airports	Maintien des vols commerciaux domestiques et internationaux (marqué toutefois par des restrictions de voyages).	Ouvert aux vols commerciaux domestiques et internationaux, restrictions de trafic.	1,3	- 52,0 %	10,4 %
Almaty – TAV Airports	Suspension des vols commerciaux domestiques entre fin mars et fin avril 2020. Reprise des vols commerciaux internationaux depuis juin 2020. Suspension ponctuelle des vols commerciaux en janvier 2022.	Ouvert aux vols commerciaux domestiques et internationaux.	4,4	+ 86,7 %	93,4 %
Antalya – TAV Airports	Suspension des vols commerciaux internationaux du 27/03/2020 à juillet 2020.	Ouvert aux vols commerciaux domestiques et internationaux.	22,0	+ 126,6 %	61,7 %
Ankara – TAV Airports	Suspension des vols commerciaux internationaux du 27/03/2020 à juillet 2020.	Ouvert aux vols commerciaux domestiques et internationaux.	7,0	+ 36,1 %	51,1 %
Izmir – TAV Airports	Suspension des vols commerciaux internationaux du 27/03/2020 à juillet 2020.	Ouvert aux vols commerciaux domestiques et internationaux.	7,7	+ 40,3 %	62,0 %
Autres plateformes – TAV Airports⁽²⁾	-	Ouvertes aux vols commerciaux domestiques et internationaux, des restrictions locales pouvant s'appliquer.	10,8	+ 62,0 %	39,7 %
TOTAL GROUPE⁽¹⁾	-	-	160,0	+ 37,2 %	45,6 %

(1) Le trafic du groupe intègre le trafic des aéroports de Delhi International Airport Limited (DIAL), Hyderabad International Airport Limited (GHIAL) et Mactan-Cebu International Airport à compter du 1er janvier 2019. Il intègre également le trafic d'Almaty International Airport à compter du 1er mai 2019, 2020 et 2021.

(2) Turquie (Milas-Bodrum & Gazipaşa), Croatie (Zagreb), Arabie Saoudite (Médine), Tunisie (Monastir & Enfidha), Géorgie (Tbilissi & Batumi), Macédoine du Nord (Skopje & Ohrid)

◆ Trafic à Paris Aéroport :

Sur l'année 2021, le trafic de Paris Aéroport est en hausse de + 26,8 % avec un total de 41,9 millions de passagers.

La répartition géographique se décompose comme suit :

- Le trafic international (hors Europe, dont DROM-COM) est en hausse de + 18,5 % par rapport à 2020, à 34,9 % du niveau de 2019, du fait de la croissance sur les faisceaux suivants : Amérique du Nord (+37,1 %), Afrique (+ 35,6 %), Moyen-Orient (+ 20,9 %), Amérique Latine (+ 3,7 %) et malgré la décroissance sur le faisceau Asie-Pacifique (- 51,8 %) ;
- Le trafic Europe (hors France) est en hausse de + 35,2 % par rapport à 2020, à 37,8 % du niveau de 2019 ;
- Le trafic France métropolitaine est en hausse de + 26,6 % par rapport à 2020, à 52,7 % du niveau de 2019 ;
- Le trafic DROM-COM (au sein du trafic international) est en hausse de + 16,3 % par rapport à 2020, à 63,6% du niveau de 2019.

Répartition géographique Paris Aéroport	Variation 2021/2020	Part dans trafic total
France métropolitaine	+ 26,6 %	20,4 %
Europe	+ 35,2 %	42,6 %
Autre international	+ 18,5 %	37,1 %
<i>Dont</i>		
<i>Afrique</i>	+ 35,6 %	13,4 %
<i>Amérique du Nord</i>	+ 37,1 %	7,7 %
<i>Amérique Latine</i>	+ 3,7 %	2,4 %
<i>Moyen Orient</i>	+ 20,9 %	4,7 %
<i>Asie-Pacifique</i>	- 51,8 %	1,6 %
<i>DROM-COM</i>	+ 16,3 %	7,2 %
Total Paris Aéroport	+ 26,8 %	100,0 %

Le nombre de passagers en correspondance est en hausse de + 21,2 %. Le taux de correspondance s'est établi à 22,0 %, en baisse de - 1,1 point par rapport à 2020. Le taux de remplissage est en hausse de + 0,4 point, à 69,7 %. Le nombre de mouvements d'avions à Paris Aéroport est en hausse de + 24,8 %, à 368 668 mouvements.

Succès du groupe TAV Airports au titre du renouvellement de la concession de l'aéroport d'Antalya à la suite d'un appel d'offres

Un groupement formé par TAV Airports (51 %) (dont le capital est détenu à 46,38 % par le Groupe ADP) et Fraport (49 %) a remporté l'appel d'offres pour le renouvellement de la concession de l'aéroport d'Antalya ayant pour objet la réalisation d'investissements visant à augmenter les capacités de cet aéroport en contrepartie du droit de l'exploiter pendant 25 ans, entre le 1^{er} janvier 2027 et le 31 décembre 2051.

Le loyer total de la concession dû à la DHMI est de 7,25 milliards d'euros (hors TVA), dont 25 % (1,8 milliard d'euros) seront versés dans les 90 jours suivant la signature du contrat de concession, qui a eu lieu le 28 décembre 2021.

La redevance de service est de 17 euros par passager international au départ et de 3 euros par passager domestique au départ pendant la nouvelle période de concession. L'investissement vise à augmenter les capacités de l'aéroport d'Antalya à 80 millions de passagers par an, soit plus du double des capacités actuelles. Il est estimé à environ 765 millions d'euros dans le cadre d'un contrat de conception réalisation à prix forfaitaire, dont 600 millions d'euros seront engagés entre 2022 et 2025, et 165 millions d'euros le seront entre 2038 et 2040.

Les résultats du groupement sont comptabilisés par mise en équivalence.

L'aéroport d'Antalya est un actif stratégique au sein du portefeuille aéroportuaire de TAV Airports. Depuis la fin de la concession d'Istanbul Atatürk, il s'agit du principal aéroport de TAV Airports, tant en termes de génération de dividendes que de volume de trafic. En 2019, l'aéroport d'Antalya a accueilli 35,7 millions de passagers, dont 28,7 millions de passagers internationaux, s'établissant comme deuxième aéroport le plus fréquenté de Turquie et le premier en termes de trafic international O&D.

Antalya est une destination majeure pendant la saison estivale des loisirs en Europe en raison de sa situation sur la riviéra turque, longue de 500 km sur la côte méditerranéenne, au Sud-Ouest du pays et avec une capacité hôtelière de 625 000 lits.

La fin de la coopération industrielle HubLink marque le début du processus de cession ordonnée des participations croisées de 8 % détenues respectivement par Aéroports de Paris et Royal Schiphol Group

L'accord de coopération industrielle HubLink entre Aéroports de Paris et Royal Schiphol Group a pris fin le 30 novembre 2021. Les fonctions de membres du Conseil d'administration d'Aéroports de Paris de Dick Benschop et de Robert Carsouw, respectivement *Chief Executive Officer* et *Chief Financial Officer* de Royal Schiphol Group, et celles de membre du conseil de surveillance de Royal Schiphol Group d'Edward Arkwright, Directeur général exécutif d'Aéroports de Paris, ont ainsi pris fin à la même date.

L'arrivée à terme de cette coopération a marqué le début d'un processus de cession ordonnée des 8 % que chaque partie détient au capital de l'autre selon les termes d'un accord de sortie entre Aéroports de Paris et Royal Schiphol Group en date du 1^{er} décembre 2008 et dans le respect du pacte d'actionnaires, aussi daté du 1^{er} décembre 2008, entre Royal Schiphol Group et l'Etat français. Il est prévu que ce processus se déroule sur une période maximale de 18 mois, soit au plus tard jusqu'au 30 mai 2023, durant lesquels Royal Schiphol Group cédera en premier, en une ou plusieurs fois (chaque fois pour un nombre d'actions au moins égal à 1 % du capital social d'Aéroports de Paris), les actions qu'il détient dans le capital social d'Aéroports de Paris.

Dans le cadre de ce processus de cession, Aéroports de Paris dispose d'un droit de première offre, lui permettant de faire une offre à Royal Schiphol Group sur les actions qu'il détient dans Aéroports de Paris ou désigner un tiers qui fera une offre sur les actions ADP. En l'absence d'exercice par Aéroports de Paris de son droit de première offre, ou si Royal Schiphol Group n'accepte pas l'offre d'acquisition faite au titre du droit de première offre, Royal Schiphol Group aura le droit de céder, en une ou plusieurs fois (chaque fois pour un nombre d'actions au moins égal à 1 % du capital social d'Aéroports de Paris), ses actions ADP soit sur le marché, soit à une ou plusieurs personnes identifiées (de gré à gré). Aéroports de Paris dispose alors d'un droit de préemption lui permettant (i) de racheter les actions ADP mises en vente par Royal Schiphol Group à un prix équivalent à celui obtenu par Royal Schiphol Group ou (ii) de substituer un ou plusieurs tiers dans l'exercice de ce droit. Aéroports de Paris ou le(s) tiers substitué(s) disposeront d'un délai de 7 jours calendaires, à compter de la réception par Aéroports de Paris de la notification de cession qui lui aura été adressée par Royal Schiphol Group contenant une ou plusieurs offres inconditionnelles et irrévocables d'acquisition d'un nombre d'actions ADP représentant au moins 1 % du capital social d'Aéroports de Paris, pour notifier à Royal Schiphol Group l'exercice du droit de préemption. L'Etat dispose, lui aussi, d'un droit de préemption similaire, mais sans faculté de substitution, qui doit être exercé dans le même délai et prévaut sur le droit de préemption d'Aéroports de Paris.

De surcroît, dans le cas d'un projet de cession à personnes identifiées des actions ADP détenues par Royal Schiphol Group, l'Etat français et Aéroports de Paris disposent d'un droit de veto pour s'opposer à cette cession, pouvant être exercé une fois par projet de cession et dans le même délai que leur droit de préemption, le droit de veto de l'Etat prévalant sur celui d'Aéroports de Paris.

Royal Schiphol Group conservera, sauf si Aéroports de Paris et Royal Schiphol Group en décident autrement, le produit de cession dans un compte de séquestre, garantissant le paiement du prix de cession des actions Royal Schiphol Group détenues par Aéroports de Paris. Le prix de cession par Aéroports de Paris des actions Royal Schiphol Group sera, quant à lui, fixé sur la base d'une valeur de marché déterminée à l'issue d'une procédure d'expertise qui prendra notamment en compte le prix des actions ADP cédées par Royal Schiphol Group par l'application d'un *bonus* ou d'un *malus* fixé en fonction de la moyenne des prix auxquels auront été effectivement cédées les actions ADP par rapport à une valeur de marché d'Aéroports de Paris, elle-même fixée à dire d'expert. Enfin, en cas de non-cession des titres ADP détenus par Royal Schiphol Group au terme de la période de 18 mois, Aéroports de Paris pourra exercer, avec faculté de substitution, une option d'achat sur ses propres titres détenus par Royal Schiphol Group dans des conditions contractuelles convenues entre les parties (formule de calcul de prix à partir d'une moyenne de cours de bourse).

Aéroports de Paris n'exerçant plus d'influence notable sur Royal Schiphol Group depuis le 1^{er} décembre 2021, les titres de Royal Schiphol Group, précédemment consolidés selon la méthode de mise en équivalence, sont désormais comptabilisés en autres actifs financiers non courants.

Evènements survenus depuis le 31 décembre 2021

Conclusion par ADP International d'un accord transactionnel avec l'IFC par lequel elle est exclue pour 12 mois des appels d'offres pour les projets financés par le Groupe de la Banque Mondiale

ADP International, une des filiales du Groupe ADP, a signé le 4 janvier 2022 un accord transactionnel avec la Société financière internationale (IFC), la principale institution de développement axée sur le secteur privé dans les pays émergents au sein du Groupe de la Banque Mondiale. Au titre de cet accord, elle n'est plus autorisée, pour une durée de 12 mois à compter du 4 janvier 2022, à prendre part à des projets financés par le Groupe de la Banque Mondiale.

Cette exclusion ne concerne qu'ADP International et les sociétés qu'elle contrôle – et ne comprend donc pas dans son périmètre la société Aéroports de Paris et ses autres filiales, dont les sociétés de TAV Airports. Elle s'inscrit dans le cadre d'un règlement à l'amiable négocié par ADP International en vertu duquel elle assume la responsabilité de pratiques considérées comme frauduleuses et collusoires intervenues, à partir de 2013 et en février/mai 2015, à l'occasion des procédures d'appels d'offres organisées pour l'attribution des concessions des aéroports de Zagreb en Croatie et d'Antananarivo et de Nosy Be à Madagascar, dont la construction a été partiellement financée par l'IFC.

Cette exclusion est assortie d'une période probatoire de 12 mois supplémentaires durant laquelle ADP International et ses filiales auront la possibilité de prendre part à des appels d'offres pour des projets financés par le Groupe de la Banque Mondiale mais devront entreprendre un certain nombre d'actions d'amélioration de leurs programmes et procédures en matière de conformité.

Cette mesure tient compte de la coopération dont le Groupe ADP a fait preuve tout au long de l'enquête menée par la Banque Mondiale, ainsi que des mesures correctives qu'il a prises sur une base volontaire, notamment en faisant effectuer des audits indépendants et en partageant les conclusions avec la Banque Mondiale.

Le Groupe ADP réaffirme son attachement le plus fort au respect de l'ensemble des règles d'éthique et de compliance qui régissent son activité, notamment à l'international.

Homologation des tarifs 2022 des redevances d'Aéroports de Paris par l'Autorité de supervision indépendante des redevances aéroportuaires

Aéroports de Paris a déposé en novembre 2021 un dossier d'homologation des tarifs de redevances aéroportuaires pour la période tarifaire 2022-2023. Le dossier de demande d'homologation a été déclaré complet le jour même par l'Autorité de régulation des transports (ART).

Pour Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, Aéroports de Paris a soumis à l'homologation de l'ART les évolutions tarifaires annuelles suivantes :

- Hausse des tarifs de la redevance par passager de +1,54 % ;
- Gel des tarifs de la redevance de stationnement ;
- Gel des tarifs de la redevance d'atterrissage ;
- Hausse moyenne des tarifs des redevances accessoires (hors redevance PHMR) de + 0,95 % ;
- Hausse des tarifs de la redevance PHMR de + 10,0 % à Paris-Charles de Gaulle et de + 0,94 % à Paris-Orly.

Par ailleurs, pour Paris-Le Bourget, Aéroports de Paris a soumis à l'homologation de l'ART une hausse des tarifs de la redevance d'atterrissage de + 0,91 % et une hausse des tarifs de la redevance de stationnement de + 19,9 %.

Dans sa décision n°2021-068 du 16 décembre 2021, publiée le 17 janvier 2022, l'ART (Autorité de Régulation des Transports) a approuvé les redevances aéroportuaires applicables aux aéroports de Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget à compter du 1er avril 2022 et jusqu'au 31 mars 2023.

Adoption de la feuille de route stratégique "2025 Pioneers" par le Conseil d'Administration du 16 février 2022

Le 16 février 2022, le Conseil d'Administration d'Aéroports de Paris SA a adopté une feuille de route stratégique dénommée "2025 Pioneers", portant sur la promotion d'un nouveau modèle aéroportuaire de long terme. Le contenu et les objectifs de cette feuille de route stratégique sont détaillés dans le communiqué de presse ""2025 Pioneers" : la feuille de route stratégique 2022-2025 du Groupe ADP pour construire un modèle aéroportuaire durable", publié le 16 février 2022.

Politique de distribution de dividendes

Le Conseil d'Administration du 16 février 2022 a arrêté les comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2021. Lors de cette séance, il a décidé de proposer à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires, devant se réunir le 17 mai 2022, de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Il est précisé qu'aucun acompte sur dividende n'a été versé au cours de l'année 2021.

Hypothèses de trafic, prévisions et objectifs 2022-2025

Rappel des prévisions 2021

	Prévisions 2021-2022 telles qu'établies le 17 février 2021 ⁽¹⁾	Prévisions 2021-2024 en date du 28 juillet 2021 ⁽²⁾	Atteinte des objectifs au 31 décembre 2021
Trafic du Groupe⁽³⁾	Hypothèse de trafic du groupe en 2021 compris entre 45 % et 55 % du trafic du groupe en 2019.	Hypothèse de trafic du groupe en 2021 compris entre 40 % et 50 % du trafic du groupe en 2019.	✓ Trafic du groupe à 45,6 % du niveau trafic de 2019
Trafic à Paris Aéroports	Hypothèse de trafic de Paris Aéroport en 2021 compris entre 35 % et 45 % du trafic de Paris Aéroport en 2019.	Hypothèse de trafic de Paris Aéroport en 2021 compris entre 30 % et 40 % du trafic de Paris Aéroport en 2019.	✓ Trafic de Paris Aéroport à 38,8 % du niveau de trafic de 2019
Ratio EBITDA / CA groupe⁽⁴⁾	18 % - 23 % en 2021	15 % - 20 % en 2021	✓ Ratio EBITDA / CA groupe de 27,0 % en 2021

⁽¹⁾ Voir le communiqué des résultats annuels 2020, publié le 17 février 2021.

⁽²⁾ Voir le communiqué des résultats semestriels 2021, publié le 28 juillet 2021.

⁽³⁾ Le trafic du groupe intègre le trafic des aéroports de Delhi International Airport Limited (DIAL), Hyderabad International Airport Limited (GHIAL) et Mactan-Cebu International Airport à compter du 1er janvier 2019. Il intègre également le trafic d'Almaty International Airport à compter des 1^{er} mai 2019, 2020 et 2021.

⁽⁴⁾ La prévision du ratio EBITDA/Chiffre d'affaires groupe pour 2021 reposait sur les hypothèses de change suivantes : EUR/TRY = 9,69, EUR/USD = 1,20, EUR/JOD = 0,84.

Hypothèses de trafic, prévisions et objectifs 2022-2025

Ces objectifs sont bâtis sur des hypothèses d'absence de nouvelles restrictions ou fermetures d'aéroports liés à la crise sanitaire, de stabilité du modèle économique à Paris, et d'absence de volatilité anormalement élevée en matière de taux de change et de taux d'inflation. Toute évolution négative par rapport à ces hypothèses pourrait avoir des effets défavorables sur le volume de trafic et les indicateurs financiers 2025. Ils sont par ailleurs construits sur la base du périmètre de consolidation à fin 2021, sans hypothèse d'évolution à horizon 2025.

	2022 ¹	2023	2024	2025
Trafic du Groupe² en % du trafic de 2019	70 % - 80 %	Retour au niveau de trafic de 2019 entre 2023 et 2024		-
Trafic à Paris Aéroport en % du trafic de 2019	65 % - 75 %	85 % - 95 %	90 % - 100 %	95 % - 105 %
	Retour au niveau de trafic de 2019 entre 2024 et 2026, au-delà du niveau de 2019 à partir de 2026			
CA / Pax Extime à Paris³ en euros	-	-	-	27,5 €
Charges courantes ADP SA par passager, en €	-	-	16 € - 18 € / pax	
Croissance de l'EBITDA groupe, par rapport à 2019	-	-	Retour au niveau de 2019, soit un EBITDA supérieur ou égal à 1 772 M€	-
Marge d'EBITDA en % du chiffre d'affaires	Compris entre 30 % et 35 %		Compris entre 35 % et 40 %	
Résultat net part du groupe en millions d'euros	Positif			
Investissements Groupe (hors invest. financier)	1 milliard d'euros par an en moyenne entre 2022 et 2025			
Investissements ADP SA (hors invest. financier, régulé / non régulé)	550 M€ - 600 M€	750 M€ - 800 M€	650 M€ - 750 M€	800 M€ - 900 M€
Ratio Dette financière nette / EBITDA	6x - 7x	-	-	4,5x - 5x
Dividendes en % du RNPG dus au titre de l'année N-1	-	Taux de distribution de 60 % Plancher à 1€/action	Taux de distribution de 60 % Plancher à 3€/action	

¹ Les prévisions financières 2022 reposent sur les hypothèses de change suivantes : EUR/USD = 1,21, EUR/TRY = 11,21, EUR/JOD = 0,84 et EUR/INR = 90,33.

² Le trafic du groupe intègre le trafic des aéroports de Delhi International Airport Limited (DIAL), Hyderabad International Airport Limited (GHIAL) et Mactan-Cebu International Airport et d'Almaty International Airport à compter du 1er janvier 2019.

³ CA / Pax Extime : Chiffre d'affaires par passager dans les activités en zone réservée : Boutiques, bars & restaurants, bureaux de change & détaxe, salons commerciaux, accueils VIP, publicité et autres services payants en zone réservée.

Prochains événements

- ◆ Une réunion analystes aura lieu le **mercredi 16 février 2022 à 18 h 00 (CET)**. Cette réunion peut être suivie en direct aux liens suivants et sur le site du Groupe ADP (<https://www.parisaeroport.fr/groupe/finances>) :

[Lien vers le webcast en français](#) / [Lien vers le webcast en anglais](#)

Lignes téléphoniques :

Royaume-Uni : +44 (0) 2071 928 338

France : +33 (0) 1 70 70 07 81

États-Unis : +1 646 741 3167

Codes d'accès :

En français : **7038837**

En anglais : **9726517**

Une retransmission de la réunion sera disponible dans la journée sur le site du Groupe ADP (<https://www.parisaeroport.fr/groupe/finances>)

- ◆ Une journée investisseurs sera tenue le **jeudi 17 février de 9 h 00 à 13 h 00 (CET)**.

[Lien d'inscription](#)

Lignes téléphoniques :

Royaume-Uni : +44 (0) 2071 928 338

France : +33 (0) 1 70 70 07 81

États-Unis : +1 646 741 3167

Codes d'accès :

En français : **6338097**

En anglais : **5489189**

- ◆ Prochaines **conférences thématiques** :

- La stratégie **Retail et hospitalité** : 18 mars 2022
- La stratégie **RSE** du Groupe ADP : 29 mars 2022
- La stratégie de **TAV Airports** : 18 mai 2022

- ◆ Prochaine publication de **trafic** :

- Mercredi 16 mars 2022 : Trafic du mois de février 2022

- ◆ Prochaine publication des **résultats** :

- Mercredi 27 avril 2022 : Chiffre d'affaires du premier trimestre 2022

- ◆ Prochaine **Assemblée Générale des actionnaires** :

- Mardi 17 mai 2022

Déclarations prospectives

Ce communiqué ne constitue pas une offre de vente de valeurs mobilières aux États-Unis ou dans tout autre pays. Des informations prospectives (y compris, le cas échéant, des prévisions et des objectifs) sont incluses dans cette présentation. Ces informations prospectives sont fondées sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables à la date de diffusion du présent document mais qui peuvent cependant s'avérer inexactes et sont, en tout état de cause, sujettes à des risques. Il n'existe donc aucune certitude que les événements prévus auront lieu ou que les résultats attendus seront effectivement obtenus. Des informations détaillées sur ces risques potentiels et incertitudes susceptibles d'entraîner des différences entre les résultats envisagés et ceux effectivement obtenus sont disponibles dans le document de référence déposé auprès de l'autorité française des marchés financiers le 18 mars 2021 sous le numéro D.21-0149, consultable en ligne sur le site internet de l'AMF à l'adresse www.amf-france.org ou celui d'Aéroports de Paris à l'adresse www.parisaeroports.fr. Aéroports de Paris ne s'engage pas et n'a pas l'obligation de mettre à jour les informations de nature prévisionnelle contenues dans ce document pour refléter les faits et circonstances postérieurs à la date de cette présentation.

Relations Investisseurs : Audrey Arnoux, responsable des Relations Investisseurs +33 6 61 27 07 39 – invest@adp.fr

Contact presse : Lola Bourget, responsable du Pôle Médias et Réputation + 33 1 74 25 23 23

Le Groupe ADP aménage et exploite des plateformes aéroportuaires parmi lesquelles Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. En 2021, le groupe a accueilli sous sa marque Paris Aéroport 41,9 millions de passagers sur Paris-Charles de Gaulle et Paris-Orly, 2,1 millions de tonnes de fret et de courrier et près de 118,1 millions de passagers au travers d'aéroports gérés à l'étranger. Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle et d'une forte zone de chalandise, le groupe poursuit une stratégie de développement de ses capacités d'accueil et d'amélioration de sa qualité de services et entend développer les commerces et l'immobilier. En 2021, le chiffre d'affaires du groupe s'est élevé à 2 777 millions d'euros et le résultat net part du groupe à - 248 millions d'euros.

Aéroports de Paris SA au capital de 296 881 806 euros. Siège social : 1 rue de France, Tremblay-en-France 93290. RCS Bobigny 552 016 628.

groupeadp.fr

Annexe 1 – Etats financiers au 31 décembre 2021

Compte de résultat consolidé de l'année 2021

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2020
Chiffre d'affaires	2 777	2 137
Autres produits opérationnels courants	156	50
Achats consommés	(383)	(263)
Charges de personnel	(739)	(732)
Autres charges opérationnelles courantes	(1 061)	(966)
Dotations aux provisions et dépréciations de créances nettes de reprises	1	(58)
EBITDA	751	168
<i>Ratio EBITDA / Chiffre d'affaires</i>	27,0 %	7,8 %
Dotations aux amortissements et dépréciation d'actifs corporels et incorporels	(719)	(1 071)
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	(61)	(220)
Résultat opérationnel courant	(29)	(1 123)
Autres produits et charges opérationnels	9	(251)
Résultat opérationnel	(20)	(1 374)
Produits financiers	393	191
Charges financières	(611)	(581)
Résultat financier	(218)	(390)
Résultat avant impôt	(238)	(1 764)
Impôts sur les résultats	(9)	255
Résultat net des activités poursuivies	(247)	(1 509)
Résultat net des activités non poursuivies	(1)	(7)
Résultat net	(248)	(1 516)
Résultat net part du Groupe	(248)	(1 169)
Résultat net part des intérêts minoritaires	-	(347)
Résultat net par action part du Groupe		
Résultat de base par action (en euros)	(2,50)	(11,81)
Résultat dilué par action (en euros)	(2,50)	(11,81)
Résultat net des activités poursuivies par action part du Groupe		
Résultat de base par action (en euros)	(2,50)	(11,78)
Résultat dilué par action (en euros)	(2,50)	(11,78)

Bilan consolidé au 31 décembre 2021

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles	3 007	2 795
Immobilisations corporelles	8 181	8 084
Immeubles de placement	614	502
Participations dans les entreprises mises en équivalence	1 583	1 943
Autres actifs financiers non courants	972	374
Actifs d'impôt différé	26	46
Actifs non courants	14 383	13 744
Stocks	84	70
Actifs sur contrats	9	5
Clients et comptes rattachés	827	567
Autres créances et charges constatées d'avance	298	467
Autres actifs financiers courants	193	169
Actifs d'impôt exigible	179	85
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 379	3 463
Actifs courants	3 969	4 826
Actifs détenus en vue de la vente	10	-
Total des actifs	18 362	18 570

<i>(en millions d'euros)</i>	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Capital	297	297
Primes liées au capital	543	543
Actions propres	(1)	(3)
Résultats non distribués	2 936	3 164
Autres éléments de capitaux propres	(259)	(349)
Capitaux propres - part du Groupe	3 516	3 652
Intérêts minoritaires	660	561
Total des capitaux propres	4 176	4 213
Emprunts et dettes financières à long terme	9 144	9 370
Provisions pour engagements sociaux - part à plus d'un an	513	644
Autres provisions non courantes	136	97
Passifs d'impôt différé	300	89
Autres passifs non courants	953	797
Passifs non courants	11 046	10 997
Passifs sur contrats	5	4
Fournisseurs et comptes rattachés	785	682
Autres dettes et produits constatés d'avance	1 008	958
Emprunts et dettes financières à court terme	1 169	1 598
Provisions pour engagements sociaux - part à moins d'un an	141	104
Autres provisions courantes	24	6
Passifs d'impôt exigible	8	8
Passifs courants	3 140	3 360
Total des capitaux propres et passifs	18 362	18 570

Tableaux des flux de trésorerie consolidés de l'année 2021

<i>(en millions d'euros)</i>	2021	2020
Résultat opérationnel	(20)	(1 374)
Charges (produits) sans effet sur la trésorerie	650	1 556
Produits financiers nets hors coût de l'endettement	(36)	(50)
Capacité d'autofinancement opérationnelle avant impôt	594	132
Variation du besoin en fonds de roulement	(88)	114
Impôts sur le résultat payés	56	(59)
Flux relatifs aux activités non poursuivies	195	109
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles	757	296
Investissement corporels, incorporels et de placement	(527)	(848)
Variation des dettes et avances sur acquisitions d'immobilisations	(56)	39
Investissements financiers, filiales et participations (nette de la trésorerie acquise)	(315)	(1 221)
Cessions de filiales (nettes de la trésorerie cédée) et participations	2	-
Variation des autres actifs financiers	(210)	(93)
Produits provenant des cessions d'immobilisations corporelles	11	5
Dividendes reçus	40	9
Flux de trésorerie utilisés pour les activités d'investissement	(1 055)	(2 109)
Encaissements provenant des emprunts à long terme	294	4 189
Remboursement des emprunts à long terme	(578)	(884)
Remboursements des dettes de location et charges financières associées	(17)	(15)
Subventions reçues au cours de la période	1	7
Produits de l'émission d'actions ou autres instruments de capitaux propres	(1)	1
Acquisitions/cessions nettes d'actions propres	1	(3)
Dividendes versés aux minoritaires dans les filiales	(4)	(32)
Variation des autres passifs financiers	(56)	50
Intérêts payés	(285)	(194)
Intérêts reçus	39	7
Flux relatifs aux activités non poursuivies	(176)	176
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	(782)	3 302
Incidences des variations de cours des devises	-	(4)
Variation de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	(1 080)	1 485
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de la période	3 458	1 973
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de la période	2 378	3 458
<i>dont Trésorerie et équivalents de trésorerie</i>	2 379	3 463
<i>dont Concours bancaires courants</i>	(1)	(5)